

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
21 novembre 2018

*L'avis adopté par la Commission le 18 avril 2018 a fait l'objet, dans le cadre du recours en application de l'article R 163-13 du code de la sécurité sociale, de la soumission d'observations écrites examinées le 21 novembre 2018.
L'avis ci-après a été adopté.*

aciclovir

ACICLOVIR BIOGARAN 5%, crème Tube aluminium de 10 g (34009 363 584 5 4)

Laboratoire BIOGARAN

Code ATC	D06BB03 (antiviral à usage topique)
Motifs de l'examen	Observations écrites présentées par l'entreprise en application de l'article R. 163-13 du code de sécurité sociale, suite au courrier d'intention de radier du 31 juillet 2018 adressé au laboratoire, au titre du même article, par le directeur général de la sécurité sociale et le directeur général de la santé.
Listes concernées	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
Indication remboursable	« Traitement de la primo-infection génitale à virus Herpès simplex et des récurrences ultérieures éventuelles. En raison de son mode d'action, l'aciclovir n'éradique pas les virus latents. Après traitement, le malade restera donc exposé à la même fréquence de récurrence qu'auparavant. ».

Vu les articles R.163-3, 7 et 13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'avis de la commission de la Transparence du 18 avril 2018 concernant ZOVIRAX 5% crème et l'ensemble de ses spécialités génériques;

Vu le courrier de la Direction générale de la santé et de la Direction de la sécurité sociale du 31 juillet 2018 informant les laboratoires exploitant des spécialités génériques de ZOVIRAX 5% crème du projet de radiation des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale ;

Considérant les observations écrites présentées par le laboratoire BIOGARAN, en réponse à cette intention de radiation ;

APRES DEBAT ET VOTES, LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE ADOPTE L'AVIS SUIVANT :

Les observations écrites transmises par les laboratoires BIOGARAN ne sont pas de nature à modifier l'avis de la Commission de la Transparence du 21 novembre 2018 concernant ZOVIRAX 5% crème et l'ensemble des spécialités génériques.